



## Travaux de terrassement devant ma maison

Par **JEANNE**, le **01/02/2013** à **10:32**

bonjour, je voudrais faire un passage en asphalte de la route vers mon portail (il n'y a pas de trottoir car pas de passage, de chaque coté il y a des bandes de terre entretenues ou pas, par le propriétaire, cette bande de terre doit restée à la disposition de la commune au cas où il faudrait élargir la route) ce qu'on appelle je crois un "bateau", de 4m sur 3m, en ce moment c'est de la terre, et avec la pluie des trous se sont formés, dois-je obligatoirement faire une demande à la mairie ? si oui est ce que la mairie peut faire les travaux que je paierais bien sûr ? merci

Par **amajuris**, le **01/02/2013** à **14:22**

bjr, s'agissant du domaine public, vous devez demander à la mairie.  
cdt

Par **JEANNE**, le **01/02/2013** à **14:25**

merci pour votre réponse mais est-ce que je peux demander à la mairie de faire les travaux ?

Par **amajuris**, le **01/02/2013** à **17:34**

comme il s'agit du domaine public, en principe c'est la mairie qui devrait s'occuper des travaux

selon un devis à établir par elle et à vos frais